

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 11

Pour : 11 Contre : Abstention :

Date de convocation : 11.06.2021

L'an deux mil vingt et un et le dix-sept juin à dix-huit heures quarante-cinq minutes.

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yannick ROLLAND, maire.

Présents : Mmes, Mrs : ROLLAND Yannick, CHASTANET Gisèle, BONNET Christian, VERTONGEN Claire, LIMOGES Jérôme, DIGNAC Bruno, MOULINIER Arnaud, MARTINEZ Nadja, SUDRIE Sylviane.

Absent excusé : Nicole TOUS, Carole GOSCIMSKI.

Pouvoir : Gérard FRUTIER à Christian BONNET, Nadine MALAVERGNE à Laurent TARDIVAUD, Philippe DEJEAN à Yannick ROLLAND.

Secrétaire de séance : Yannick ROLLAND.

Objet : Chèque l'Estaminet

N° 2021_06_d01

Monsieur le maire présente au conseil municipal, un chèque provenant du bar restaurant l'Estaminet d'un montant de 500.00 €, pour aider la commune à réparer le pont menant à leur établissement.

Le chèque ne sera encaissé que lorsque les travaux de réparation du pont seront terminés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents ;

ACCEPTÉ le chèque de 500.00 € de l'Estaminet ;

DIT qu'il sera versé sur le compte 7788.

Objet : Chèque don pour le Rucher

N° 2021_06_d02

Monsieur le maire présente au conseil municipal, un chèque d'un montant de 100 € donné par « Le Club de l'Amitié » pour aider à financer le rucher pédagogique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents ;

ACCEPTÉ le chèque de 100.00 € du Club de l'Amitié ;

DIT qu'il sera versé sur le compte 7788.

Objet : SDE 24 : Trames Noires

N° 2021_06_d03

Le SDE 24 ayant engagé une transition écologique, il souhaite attirer l'attention des communes sur la nécessaire lutte contre la pollution lumineuse. L'éclairage extérieur, public et privé a un impacte sur la biodiversité.

Il propose d'engager un projet collectif afin de promouvoir la conception de trames noires qui permettent d'assurer la continuité écologique. Engagé dans une politique d'éclairage visant la sobriété énergétique et la protection de la biodiversité. Parmi les priorités du futur règlement local de publicité intercommunal, l'éclairage privé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents ;

APPROUVE par principe les trames noires.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 13 Contre : Abstention :

Date de convocation : 11.06.2021

L'an deux mil vingt et un et le dix-sept juin à dix-huit heures quarante-cinq minutes.

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yannick ROLLAND, maire.

Présents : Mmes, Mrs : ROLLAND Yannick, CHASTANET Gisèle, BONNET Christian, VERTONGEN Claire, TARDIVAUD Laurent, LIMOGES Jérôme, DIGNAC Bruno, MOULINIER Arnaud, DEJEAN Philippe, MARTINEZ Nadja, SUDRIE Sylviane.

Absent excusé : Nicole TOUS, Carole GOSCIMSKI.

Pouvoir : Gérard FRUTIER à Christian BONNET, Nadine MALAVERGNE à Laurent TARDIVAUD.

Secrétaire de séance : Yannick ROLLAND.

Objet : Ligne de Trésorerie à la Caisse de Crédit Agricole

N° 2021_06_d04

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de demander une Ligne de Trésorerie auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole, dont les caractéristiques suivent :

Conditions Financières

Caractéristiques

TAUX variable indexé sur EURIBORD MOYEN 3 mois

Objet : Renouvellement Ligne de Trésorerie	Dernier Euribor 3 M connu	-0,54	avril 2021
Montant : 60 000 €	MARGE	1,20	
Durée : 12 mois	Soit un taux de départ de	1,2000 %	modifiable chaque mois

CONDITIONS PARTICULIERES

Taux : Marge 1,2 + EURIBOR moyen 3 mois : variable en fonction de la moyenne des EURIBOR des 3 mois précédents flooré à 0 %.

Intérêts : un arrêté est établi à la fin de chaque mois, et envoyé à la Collectivité. Cet arrêté indique le montant des intérêts dûs sur le mois M-1, calculés au prorata des sommes utilisées et de la durée courue.

Tirages : Minimum 1000 €. Sur demande écrite au service collectivités par **MAIL** : cr824-bal-backoffice@ca-charente-perigord.fr ou (Fax au : 05.53.24.42.18). Le versement des fonds est réalisé via la procédure de crédit d'office auprès du comptable de l'emprunteur.

Remboursements : **CAPITAL** : Possible, partiel ou total, sur demande écrite de la Collectivité par Fax ou Mail.

Le remboursement des fonds est réalisé via la procédure de **débit d'office, sans mandatement.**

INTERETS : prélèvement par débit d'office, 5 jours ouvrés après le terme et **sans mandatement.**

Chaque remboursement en capital reconstitue le droit à tirage.

Commission d'engagement : Perception d'une commission minimum de : **200.00 €**

Cette commission est due quelles que soient les utilisations de la ligne.

Elle est payable en une seule fois lors de la mise en place et **sans mandatement.**

Elle est réglée dès la prise d'effet du contrat via la procédure de **débit d'office.**

Droits de timbrage –frais de dossier-commission de non utilisation : **NEANT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ACCEPTE les conditions financières de la ligne de trésorerie

DECIDE de solliciter la ligne de trésorerie d'un montant de **60 000.00 €**

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires à ce dossier.

Objet : Prêt relais au Crédit Agricole Charente Périgord

N° 2021_06_d05

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de demander un prêt relais dans l'attente du versement des subventions demandées pour tous les travaux.

**PRÊT à TAUX VARIABLE
Index EURIBOR 3 mois
Prêt à capital différé**

Capital remboursable à l'échéance finale du prêt ou par anticipation partiellement sans indemnité de remboursement anticipé

Un décompte vous sera adressé pur chaque remboursement anticipé que vous souhaiterez effectuer, vous précisant le montant du capital remboursé et les intérêts courus s'y rapportant.

VALEUR DE L'EURIBOR 3 mois moyenne au 01/02/21 -0,5400 % flooré

Montant	Durée	Taux	Périodicité	Echéance Intérêts seuls	COUT TOTAL En intérêts
60 000 €	24 mois	0,6000 % Dont marge 0,60 %	Trimestrielle	90,00 €	720,00 € Sous réserve de stabilité des taux

Conditions particulières

Offre non contractuelle, sous réserve d'acceptation du dossier.

- Frais de dossier : **200 €**
- Part sociales : **Néant**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ACCEPTÉ les conditions financières du prêt relais ;

DECIDE de solliciter le prêt relais d'un montant de **60 000.00 €**

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires à ce dossier.

Objet : Prêt au Crédit Agricole Charente Périgord

N° 2021_06_d06

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de demander un prêt pour la réalisation des travaux prévus sur le restaurant scolaire, rénovation énergétique.

**PRÊT à TAUX FIXE
Prêt Classique a échéances constantes**

Montant	Durée	Taux	Périodicité	Echéance	COUT TOTAL
---------	-------	------	-------------	----------	------------

90 000 €	8 ans	1.20 %	Trimestrielle	2 953.87 €	94 523.94 €
		1.20 %	Annuelle	11865.95 €	94 927.62 €

Conditions particulières

Classification sécurisée charte GISSLER 1 A (produits simples à taux fixe et à taux variable).

- Frais de dossier : **200 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ACCEPTÉ les conditions financières du prêt auprès du Crédit Agricole Charente Périgord ;

DECIDE de solliciter le prêt d'un montant de **90 000.00 €**

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires à ce dossier.

Objet : Fonds de concours du Grand Périgueux

N° 2021_06_d07

Le conseil municipal doit se prononcer sur le choix qui est proposé par le grand Périgueux sur le fonds de concours aux communes, de prendre sur l'enveloppe 202-2026, pour un montant de 27 418.08 € (24.01 %), il resterait à verser 12 237.87 € (l'autre partie ayant été versée sous forme de 2 acomptes)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents

ACCEPTÉ la proposition de prendre l'augmentation 2020-2026 / 12 237.87 €

AUTORISE le maire à signer l'avenant se rapportant à cette modification.